



Communiqué de presse

Date 02.04.2025

Mise en garde publique : présence non déclarée de noisettes dans la « Pâte à tartiner – Amandes & Noix de Cajoux »

La présence d'un allergène non déclaré (noisettes) a été mise en évidence dans la « Pâte à tartiner – Amandes & Noix de Cajoux » de Jacot Chocolatier SA. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) recommande de ne pas consommer ce produit. Jacot Chocolatier SA a immédiatement retiré le produit de la vente et ordonné un rappel.

En quoi ce produit peut-il être dangereux ?

Le produit contient un allergène non déclaré, à savoir des noisettes. Un risque pour la santé ne peut être exclu pour les personnes allergiques aux noisettes. La consommation de ce produit est toutefois sans danger pour les autres consommateurs.

Quel produit est concerné ?

Produit : « Pâte à tartiner – Amandes & Noix de Cajoux »

Marque : Jacot Chocolatier SA

Numéro du lot : 2501115

Date de durabilité minimale : 15.07.2025

Points de vente :

- Boutique et tea-room *Fleurier* ; Grand-Rue 22, 2114 Fleurier
- Boutique *Lausanne* ; Rue Centrale 6, 1003 Lausanne
- Boutique *Marin* du Centre Marin+ ; Av. des Champs-Montants 2, 2074 La Tène
- Boutique *Neuchâtel* ; Rue des Flandres 5, 2000 Neuchâtel
- Boutique *Zürich* ; Münsterhof 4, 8001 Zurich
- Boutique *Du Rhône Genève* ; Rue du Rhône 118, 1204 Genève



Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande aux personnes allergiques aux noisettes de ne pas consommer ce produit.

Adresse pour l'envoi de questions :

Consommateurs :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Communication clients

Tél. +41 58 463 30 33

info@blv.admin.ch

Journalistes :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias

Tél. +41 58 463 78 98

media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI